

RAPPORT N° 02/6-30
au Conseil Municipal

OBJET

RHI DE SAINT-BERNARD

APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION
DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

RAPPEL

En séance du 26 juin 2001, le Conseil Municipal a ouvert une phase de concertation préalable avec les habitants du Bourg de Saint-Bernard pour l'engagement d'une opération publique d'aménagement, conformément à l'Article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme et sur la base des études et propositions établies dans le cadre du mandat d'études de Résorption de l'Habitat Insalubre passé avec la SODIAC le 22 avril 1998.

En séance du 28 septembre 2001, le Conseil Municipal a validé le bilan établi à l'issue de la première phase de concertation préalable à l'engagement d'une opération publique d'aménagement sur le quartier de Saint-Bernard et, ceci, conformément aux engagements pris en séance du 26 juin 2001.

En séance du 28 septembre 2001, suite au bilan de la concertation, le Conseil Municipal a validé l'engagement d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre sur le quartier de Saint-Bernard dans le cadre de la mise en place d'une Convention Publique d'Aménagement confiée à la SODIAC telle que définie par la Loi SRU du 13 décembre 2000. Cette CPA a été passée sur l'ensemble du territoire du quartier de Saint-Bernard sur la base d'un programme et d'un bilan prévisionnel annexés.

Le programme prévoit, en autres :

- . la réalisation des études pré-opérationnelles nécessaires à l'établissement d'une éventuelle Zone d'Aménagement Concerté ;
- . l'acquisition des terrains surplombant la Léproserie dits terrains «Wong Hoi» situés entre le carrefour du Chemin du Père Raimbault et du Chemin Lacroix au Sud et la Ruelle des Bambous au Nord avec la mise en place d'une DUP ;
- . l'aménagement complet de ces terrains au plan des réseaux secondaires et tertiaires, des terrassements, de la voirie et des aménagements urbains pour qu'ils puissent recevoir la construction d'environ 170 Logements Sociaux.

RAPPORT N° 02/6-30

En séance du 22 juin 2002, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une ZAC dans le Bourg de Saint-Bernard à vocation de relogement pour les familles recensées dans l'étude ZHPI.

La procédure d'urbanisme retenue (ZAC) pour la mise en œuvre du programme d'aménagement et de relogement doit à présent passer en phase de réalisation.

LE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DE SAINT-BERNARD

Conformément à l'Article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Bernard comprend :

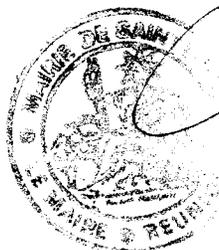
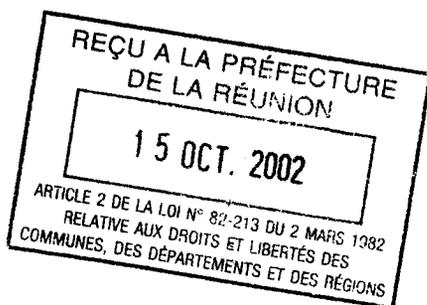
- 1° le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- 2° le projet de programme global de constructions à réaliser dans la zone,
- 3° les modalités prévisionnelles de financement de l'opération,
- 4° les compléments à l'étude d'impact,
- 5° les annexes : plan masse du projet et règlement POS applicable sur la zone.

Au vu de ces informations, je vous demande d'approuver le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Bernard et de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

NB Le dossier de réalisation de la ZAC de Saint-Bernard peut être consulté, sur demande, auprès de la Direction du Développement Social Urbain et de l'Habitat / Hôtel de Ville / 1er étage -téléphone 0262 40 05 80 - télécopieur 0262 40 07 60-.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6-30
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 04 octobre 2002**

OBJET

RHI DE SAINT-BERNARD

**APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION
DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les Articles L. 311-1, R. 311-2, R. 311-5 ;

Vu la Délibération n° 01/5-76 portant sur l'aménagement du Bourg de Saint-Bernard -ouverture de la concertation préalable- ;

Vu la Délibération n° 01/6-16 portant sur l'aménagement du Bourg de Saint-Bernard et approuvant le projet de Convention Publique d'Aménagement pour la Résorption d'Habitat Insalubre ;

Vu la Délibération n° 02/4-40 approuvant la création de la ZAC Saint-Bernard ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Bernard qui comprend :

- 1° le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- 2° le projet de programme global de constructions à réaliser dans la zone,

DELIBERATION N° 02/6-30

- 3° les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement,
- 4° les compléments à l'étude d'impact,
- 5° les annexes : plan masse du projet et règlement du POS applicable sur la zone.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 11 OCT. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

